



Politique environnementale

La Direction de Giovanardi S.p.A. considère essentiel le fait d'avoir une stratégie économique responsable, concernant les sujets environnementaux liés à ses activités, pour la réussite des activités.

La Direction Générale, sur la base des informations obtenues par l'analyse environnementale préalable, établit les priorités et les procédures générales, en tenant compte des éléments suivants:

- la mission et les valeurs fondamentales de l'entreprise;
- l'engagement à l'amélioration continue;
- les demandes des parties intéressées;
- l'engagement à la prévention de la pollution;
- la coordination avec les autres politiques de l'organisation;
- le respect des demandes législatives et des autres normes auxquelles l'entreprise adhère;
- les conditions régionales ou locales spécifiques.

Cette politique environnementale est applicable à tous les niveaux de l'organisation de Giovanardi S.p.A. et a été communiquée et diffusée à l'ensemble du personnel.

Le document est également accessible aux personnes ne faisant pas partie de l'organisation par la publication à l'entrée de l'entreprise et par papier ou moyen électronique.

La politique est soumise à une révision périodique afin de garder le Système de Gestion Environnementale valide et efficace face aux changements internes ou externes à l'organisation ou afin d'assurer l'engagement à l'amélioration continue.

Giovanardi S.p.A. s'engage à minimiser, lorsque cela est techniquement possible et économiquement viable, tout impact négatif de ses activités sur l'environnement.

Tous les collaborateurs sont donc censés apporter leur contribution, en opérant dans le respect des devoirs et des procédures établies, afin que l'entreprise puisse:



- Opérer conformément aux lois applicables en matière de protection de l'environnement, en gardant un résultat toujours supérieur aux paramètres requis;
- Maintenir le Système de Gestion Environnementale ISO 14001 actif et efficace;
- Opérer dans le respect des dispositions relatives à la sécurité et à la conformité du lieu de travail, afin de prévenir les risques d'accidents;
- S'engager dans la poursuite de la durabilité environnementale;
- S'engager dans la prévention et la limitation de la pollution de l'environnement, pour les activités exercées à l'interne et pour celles confiées à l'extérieur
- Investir dans la formation et l'entraînement du personnel, afin d'en accroître les compétences et de leur faire prendre conscience de l'influence que le travail de l'individu a sur les aspects environnementaux significatifs et sur les risques liés à l'activité;
- Rationaliser l'utilisation des ressources pour éviter le gaspillage;
- Choisir, si possible, des solutions techniques qui réduisent l'impact environnemental négatif;
- Investir avec continuité dans les appareils, machines et équipements, afin d'améliorer la qualité des produits et d'optimiser la production, au but d'en contenir les coûts et limiter le risque d'événements environnementaux;
- Minimiser la consommation d'énergie et d'eau et la production de déchets, en favorisant la valorisation lorsque cela est possible;
- Gérer les déchets des activités afin de créer le plus faible impact environnemental et de limiter le risque de dommages à l'environnement;
- Définir les objectifs et les buts environnementaux, à intégrer avec la gestion opérationnelle des appareils et avec les programmes de développement de l'entreprise;
- S'assurer que la politique environnementale est comprise, mise en œuvre et maintenue à tous les niveaux de l'organisation et que le système est soutenu par des activités de formation et d'entraînement périodiques et systématiques;
- Surveiller avec continuité les effets des activités sur l'environnement, y compris les activités indirectes;
- Interagir avec les fournisseurs qui travaillent sur le site et avec les fournisseurs en général, afin de vérifier les impacts potentiels de leurs activités et leur plein respect de la législation environnementale applicable.